

1 place de l'Hôtel de Ville 68210 DANNEMARIE Tél : 03.89.25.00.13 Courriel : mairie@dannemarie.fr

ARRETE DU MAIRE n° 055/2024

Portant règlementation temporaire de la circulation et du stationnement

Le maire de la commune de DANNEMARIE,

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et notamment son article 25 ;

VU les articles L 2542-2 et suivants du Code General des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R 411-8 du Code de la Route;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifié

CONSIDERANT la convention N°68-2024-015 de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement en traverse d'agglomération,

CONSIDERANT la demande de SAS CLIMENT 9 route d'Audincourt – 25420 VOUJEAUCOURT.

CONSIDERANT que des sondages géotechniques sous voirie rendent nécessaire la mise en place d'une circulation et d'un stationnement adaptés,

<u>ARRETE</u>

<u>Article 1^{er}</u>: Le 18 juin de 8h30 à 18h, des sondages géotechniques sous voirie auront lieu, sur la RD 419, rue de Belfort.

A hauteur du chantier, la circulation sera alternée si nécessaire, manuellement.

<u>Article 2</u>: La signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise chargée des travaux.

<u>Article 3</u>: Cette décision peut être contestée dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision, soit auprès de Monsieur le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Strasbourg qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site <u>www.telerecours.fr</u> pour un recours contentieux.

<u>Article 4</u> : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- La Police Municipale
- Le Centre de secours
- La Brigade Verte
- La Collectivité Européenne d'Alsace
- Les Services Techniques de Dannemarie
- L'Entreprise en charge des travaux

Fait à Dannemarie, le 17 juin 2024

Le maire

